

NG

Numéro 2 - Février 2019

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

CPEG

Signez le second référendum

PRÉSIDENTE DU PLRG

Les candidats se présentent

GRAND CONSEIL

Large soutien à la RFFA

entretien

**HUGUES
HILTPOLD**

NOTRE CANDIDAT AU CONSEIL DES ÉTATS

P.20

Agenda

FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
26 FÉVRIER 2019 Conférence des Genevoises PLR A 18h45 au Café Slatkine	7 MARS 2019 Assemblée générale A 19h00 à la salle communale de Troinex 14 MARS 2019 Assemblée des délégués Détails suivront sur plr-ge.ch	8 AVRIL 2019 Conférence de Nathalie Fontanet organisée par les PLR 3 Chênes A 19h à l'école Place-Favre (sous-sol) 11 AVRIL 2019 Assemblée générale du PLR Lancy Détails suivront sur lancy.plr-ge.ch	18 MAI 2019 Raclette du PLR Chêne-Bourg Dès 11h30 à l'école Place-Favre 19 MAI 2019 Votation populaire

Sommaire

EDITO	P. 3	DOSSIER	P. 6-11	GENÈVE	P. 12-19
Merci !		Les candidats à la présidence se présentent		RFFA: Un accord nécessaire pour la prospérité de tous	
TEMPS FORT	P. 4-5	NATACHA BUFFET-DESFAYES « Mon profil "atypique" peut être un atout pour l'image du parti »		FÉDÉRALES 2020	P. 20-21
CPEG: troisième loi et deuxième référendum pour le PLR		BERTRAND REICH « Bâtir est mon moteur »		Entretien avec Hugues Hiltbold	
				POLITIQUE FÉDÉRALE	P. 22
				Loi sur les armes: renforcer notre sécurité, préserver nos traditions	

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Alexandre de Senarclens, président

MERCI !

Chers amis PLR,

Le 7 mars prochain aura lieu l'assemblée générale du parti, durant laquelle je remettrai mon mandat de président que j'occupe depuis maintenant presque quatre ans. Une nouvelle équipe sera élue, composée d'un président et de ses vice-présidents, ainsi que d'un nouveau comité directeur qui entreront tous en fonction immédiatement, comme le prévoit nos statuts.

Je tiens ici à vous remercier vivement toutes et tous pour votre engagement, votre enthousiasme et votre soutien. Ces dernières années passées à la tête du parti ont été un honneur et une véritable joie. J'ai éprouvé du plaisir à être votre porte-voix, à défendre nos projets et nos valeurs. Nous avons connus grâce à l'engagement de tous des magnifiques victoires aux élections pour le Conseil national et pour le Grand Conseil. Soyons-en fiers.

Bien sûr, nous ne pouvons nier que notre parti vit une période compliquée, mais il s'agit d'aller de l'avant. Le désaccord au sein de notre famille politique n'est pas idéologique, nous sommes d'accord sur les dossiers politiques que notre parti porte au quotidien. Tournons-nous vers l'avenir et battons-nous ensemble pour défendre les projets qui nous rassemblent, des sujets

politiques essentiels, comme la recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires (CPEG) et la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Nous avons tous à cœur l'avenir de notre canton et l'envie de nous battre pour le bien de la République.

La nouvelle équipe aura la chance de préparer les prochaines échéances à venir, d'abord les élections fédérales de cet automne, puis les élections municipales de 2020. Enfin, un grand merci à mes vice-présidents, fidèles, loyaux et toujours prêts à s'engager à mes côtés et en équipe pour défendre et faire avancer notre parti. Et *last but not least*, toute ma reconnaissance au secrétaire général et, singulièrement, aux deux secrétaires générales Laure del Cano-Gondrand et Audrey Covo qui m'ont accompagné durant ces deux mandats.

*Vive Genève
et vive la République!*

RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève
T 022 818 42 42

ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE

s agence



CPEG : troisième loi et deuxième référendum pour le PLR

Tout d'abord, une bonne nouvelle : grâce à votre mobilisation, la récolte de signatures pour le premier référendum contre le projet de la gauche sur la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a très bien fonctionné. Nous sommes confiants quant à son aboutissement.

UN GOUFFRE FINANCIER

Malheureusement, il s'agit seulement d'une première étape, car même si cela semble insensé, la majorité de gauche a voté lors de la session de janvier du Grand Conseil, un deuxième projet de loi sur la recapitalisation de la CPEG, dont la teneur est pratiquement identique à celle de son premier projet de loi, voté en décembre. Concrètement, il s'agit d'une initiative législative du Cartel intersyndical de la fonction publique et de l'ASLOCA « Sauvegarder les rentes en créant du logement ». Ayant été accepté par le parlement, elle devient une loi ordinaire et entrera en vigueur en l'absence de référendum, ce qui rendra inutile notre premier référendum !

LE GRAND CONSEIL AVAIT DÉJÀ ADOPTÉ DEUX LOIS CONTRADICTOIRES CONCERNANT LA CPEG EN DÉCEMBRE DERNIER. CELA N'A VISIBLEMENT PAS SUFFI À LA MAJORITÉ DE GAUCHE, QUI A VOTÉ UN TROISIÈME TEXTE SUR LE SUJET LORS DE LA SESSION DE JANVIER. LE PLR NE CÉDERA PAS POUR AUTANT ET LANCE UN NOUVEAU RÉFÉRENDUM.

Cette nouvelle loi fait supporter au seul frais du contribuable la somme de 6,2 milliards de francs, en lieu et place des 4,2 milliards prévus par le projet du Conseil d'Etat soutenu par le PLR.

L'acceptation de ce texte ajoute de la confusion dans ce dossier difficile qu'est l'assainissement de la CPEG. Elle est d'autant plus regrettable qu'elle en vient à faire planer le doute sur la mise en vigueur d'une réelle réforme de la caisse. Cette nouvelle loi fait supporter au seul frais du contribuable la somme de 6,2 milliards de francs, en lieu et place des 4,2 milliards prévus par le projet du Conseil d'Etat soutenu par le PLR. Cette somme équivaut à un an de budget en faveur de la formation, l'action

sociale, la santé, la sécurité et la mobilité réunis ! En l'absence de mesures structurelles, cette recapitalisation ne sera évidemment pas la dernière.

UN RÉFÉRENDUM INÉVITABLE

Afin d'éviter une hausse massive des impôts ou des coupes budgétaires drastiques, les délégués du PLR ont décidé à l'unanimité de lancer un référendum contre cette loi émanant de l'initiative populaire « Sauvegarder les rentes en créant du logement ». C'est ainsi le second référendum en moins de deux mois que notre parti lance sur le même sujet.

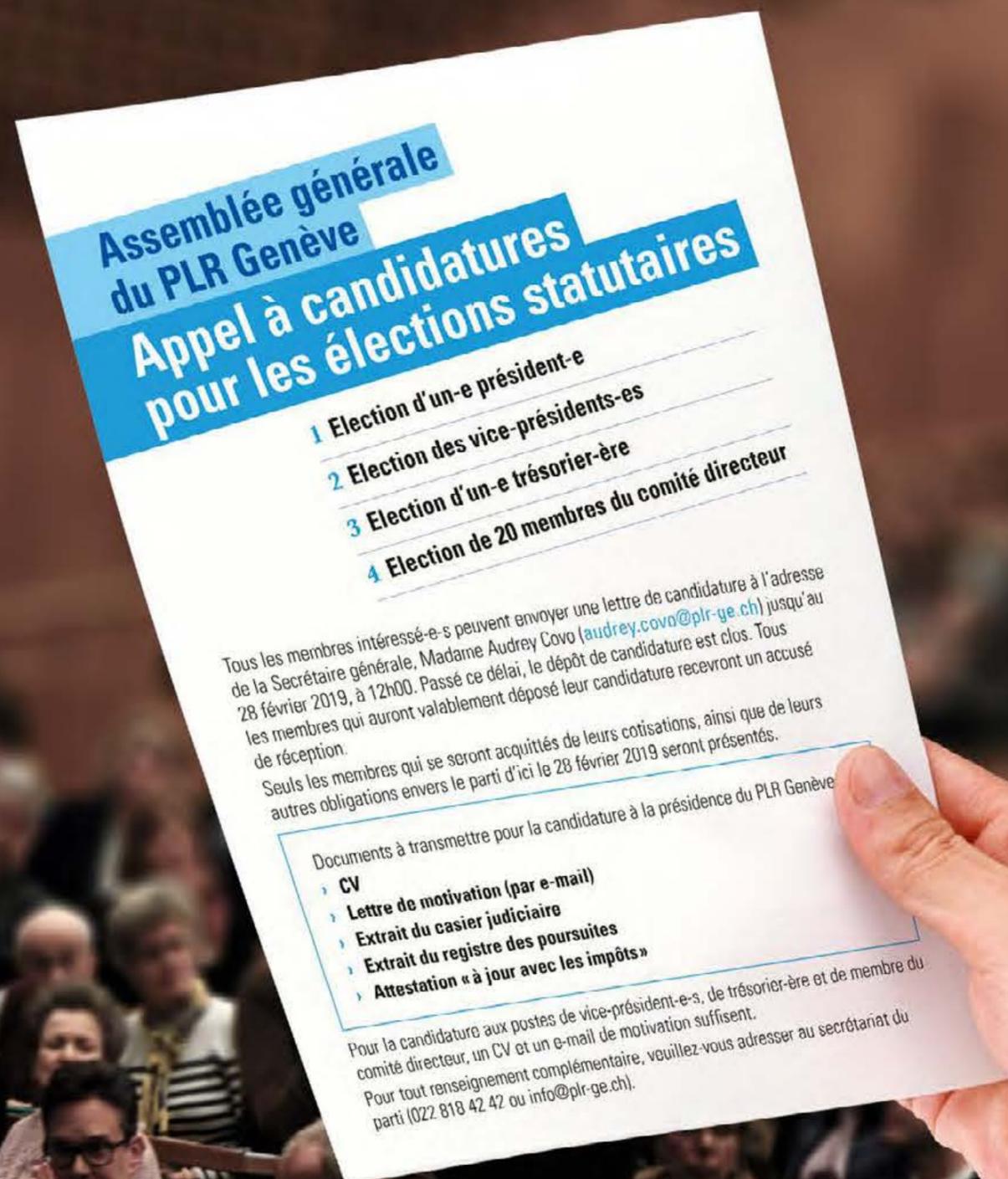
Pour rappel, le PLR soutient le projet de loi négocié par le Conseil d'Etat cet automne et adopté en décembre par le Grand Conseil. Il prévoit des efforts conjoints de l'Etat, en sa qualité d'employeur et garant de la CPEG, et de la fonction publique, grande bénéficiaire d'une nouvelle recapitalisation. Contrairement aux deux projets de la gauche, cette loi offre une réforme structurelle pour la CPEG prévoyant le passage au système de primauté des

cotisations, comme la grande majorité des cantons suisses, ainsi qu'une répartition plus équitable des cotisations, la part de l'employé passant de 33,3 % à 42 %, celle de l'employeur passant de 66,7 % à 58 %.

A nouveau, nous avons à peine un mois pour récolter les 5277 signatures requises et avons ainsi besoin de vous ! Nous vous invitons donc à signer la feuille de signatures

jaune que vous trouverez au début de ce journal et à la renvoyer avant le 7 mars.





DOSSIER

Les candidats à la présidence se présentent

LE 7 MARS, EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, VOUS CHOISIREZ LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU PLR. ALEXANDRE DE SENARCLENS, À LA TÊTE DU PARTI DEPUIS PRESQUE QUATRE ANS, SE RETIRE AVEC SON ÉQUIPE DE VICE-PRÉSIDENTS (LIRE L'ÉDITO). D'ICI LÀ, LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS PROPOSE DE FAIRE CONNAISSANCE AVEC LES CANDIDATS ANNONCÉS AU MOMENT DE LA MISE SOUS PRESSE DE CE JOURNAL (DÉLAI DE CANDIDATURE AU 28 FÉVRIER). ILS SONT DEUX, UNE FEMME ET UN HOMME, AVEC DES PROFILS ASSEZ DIFFÉRENTS MAIS LA MÊME ENVIE DE S'ENGAGER POUR FAIRE AVANCER LE PARTI. INTERVIEW.

Natacha Buffet-Desfayes

« Mon profil “atypique” peut être un atout pour l’image du parti »

INTERVIEW

CANDIDATE À LA PRÉSIDENTIE DU PLR



POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

J'ai 36 ans et je suis née à Genève. Après avoir passé mon enfance et mon adolescence dans la belle campagne genevoise à Corsier, j'ai emménagé en ville de Genève où je vis toujours, dans le quartier des Eaux-Vives. Enseignante en école professionnelle technique, je travaille au quotidien avec des adolescents qui apprennent les métiers de l'informatique, de l'électronique, de la mécanique et de l'horlogerie. Je leur enseigne l'allemand et le français et suis des travaux de recherche en lien avec le domaine de la science.

J'apprécie la course à pied, le judo, les animaux, la lecture, le karaoké et la politique, à laquelle je me consacre depuis maintenant 16 ans. J'ai d'abord été élue au Conseil municipal de Corsier au sein duquel j'ai siégé durant 6 ans, avant de siéger au Conseil municipal de la Ville de Genève pendant 7 ans. Depuis mai 2018, je suis députée suppléante. J'ai été candidate au Conseil administratif de la Ville en 2015 et suis présidente de l'association « La laïcité, ma liberté » qui a œuvré pour le OUI en faveur de la Loi sur la laïcité de l'Etat.

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À ACCÉDER À LA PRÉSIDENTIE DE NOTRE PARTI ?

Mes motivations sont celles qui m'animent depuis que j'ai commencé la politique. Poursuivre l'engagement pour des causes en lesquelles on croit et pour lesquelles on estime avoir les compétences et l'énergie nécessaires. Il s'agit aussi du « bon moment » pour moi, d'un défi personnel à saisir et à relever ; d'une tâche dans laquelle je me sens prête à m'engager avec optimisme et dynamisme.

J'ai estimé par ailleurs que mon profil « atypique » pouvait être un atout pour l'image du parti qui doit, selon moi, être capable de montrer la diversité des membres qui le composent et qui l'animent au quotidien. Tous ces aspects devraient permettre, si j'accède à la présidence, de faire en sorte que le PLR poursuive son engagement dans les nombreux dossiers centraux pour Genève et la Suisse et qu'il reprenne le contrôle de sujets souvent laissés, à tort selon moi, à la gauche.

L'« AFFAIRE MAUDET » AFFECTE FORTEMENT NOTRE PARTI, TANT EN INTERNE QU'EN TERME D'IMAGE. COMMENT LE PLR PEUT-IL REBONDIR ?

Le PLR peut, doit et est déjà en train de rebondir. Il l'a déjà prouvé depuis le début de l'année puisqu'il s'engage, par exemple, dans des campagnes très actives pour garantir à la population qu'elle puisse se prononcer et bien cerner les enjeux de deux dossiers de taille que sont ceux de la CPEG et de RFFA.

Le PLR n'a, en réalité, jamais cessé de faire de la politique. Les gens en ont seulement moins parlé que d'habitude, mais tout cela est déjà en train de changer. Un parti est un ensemble qui avance sans cesse et qui s'articule autour de valeurs communes, pas autour de bisbilles aussi emplies de

Là où certains voient de la morosité, je vois de l'action.

tensions soient-elles. Le PLR s'est d'ailleurs déjà lancé dans la campagne aux élections fédérales avec des candidats de valeur et d'engagement et désigne et recrute des candidats pour les élections municipales de l'année prochaine.

Là où certains voient de la morosité, je vois de l'action.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POLITIQUES ?

Je pense évidemment à l'enseignement et à la formation professionnelle, piliers de

notre société, car créateurs de l'avenir. J'aimerais que la formation professionnelle soit revalorisée, que les démarches administratives qui pèsent sur l'engagement des apprentis soient allégées et que les PME soient soulagées fiscalement au plus vite pour avoir, entre autres choses, les moyens de participer à un système de formation que le monde entier nous envie et qui offre aux jeunes des perspectives d'avenir solides. Les PME et l'apprentissage, c'est une histoire d'amour suisse qu'il faut préserver.

Je me battrais aussi pour faire de la caisse de pension des employés de l'Etat une caisse pérenne qui apportera sécurité aux employés et qui ne coûtera pas éternellement et injustement à l'ensemble des contribuables. L'Etat, pour être performant, assumer avec brio les tâches qui lui incombent et donner un cap vers l'avenir, se doit avant tout d'être responsable et de montrer l'exemple.

J'ai finalement un intérêt marqué pour les nouvelles technologies qui marquent déjà profondément notre société et qui la bouleverseront toujours plus et toujours plus vite. Liées aux bons réflexes et aux bonnes réflexions, ces technologies qui nous font souvent peur, doivent être au centre du dynamisme économique de notre cité. Le travail 4.0 – délié d'un lieu et d'horaires classiques

« de bureau » – doit en faire partie, pour ne citer que lui. Technologie et ouverture d'esprit sont le moteur du monde d'aujourd'hui et le propulseur du monde de demain.

QUI PROPOSEREZ-VOUS À LA VICE-PRÉSIDENTIE ?

J'ai la volonté de constituer une équipe qui représente le plus de sensibilités, de générations, d'horizons sociaux et d'expériences politiques possible. Ces personnes devront aussi porter l'envie de tourner résolument le parti vers l'avenir, de le faire avancer. Il faut désormais faire fi de ce qui nous désunit pour nous rappeler de ce qui nous unit et ainsi continuer à écrire ensemble la grande Histoire du PLR !

Bertrand Reich

« Bâtir est mon moteur »

INTERVIEW

CANDIDAT
À LA
PRÉSIDENTIE
DU PLR



POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Bâtir est mon moteur. Contribuer, même modestement mais avec détermination, à la construction de la cité, à la réussite de projets et à la qualité de vie, fait partie de mon ADN. C'est donc tout naturellement que je suis entré en politique, il y a plus de 30 ans, d'abord comme militant, puis comme conseiller municipal au Grand-Saconnex, ensuite dans un exécutif comme adjoint au Maire à Aire-la-Ville, et enfin en tant qu'administrateur provisoire de la commune de Vandœuvres. J'ai en outre présidé les Fondations immobilières de droit public, ainsi que la Chambre genevoise immobilière et suis actuellement l'un des administrateurs de l'aéroport.

Né à Genève il y a 56 ans, j'ai accompli toutes mes études dans notre canton. Avocat de formation, je me suis mis à mon compte en 1989. En 1990, j'ai créé avec plusieurs associés une entreprise de cautionnement, qui est devenue depuis le leader suisse d'un marché qu'elle a considérablement contribué à développer. Plus récemment, j'ai cofondé une coopérative qui va construire un immeuble intergénérationnel comportant plus de 150 logements, un hôtel et des surfaces commerciales.

Sur un plan plus personnel, je suis l'heureux père de deux jeunes adultes. La lecture et la marche, respectivement le ski, sont mes principaux loisirs.

J'entends que revienne le plaisir de proposer des projets et d'en débattre.

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À ACCÉDER À LA PRÉSIDENTIE DE NOTRE PARTI ?

Je souhaite que le premier parti du canton se tourne vers l'avenir et se consacre à nouveau pleinement et entièrement à la politique. Mon objectif est que l'énergie et l'intelligence de toutes et de tous servent nos projets et nos ambitions collectives, que ce soit lors des 3 échéances électorales qui nous attendent, cet automne d'abord, puis en 2020, mais aussi dans tous les dossiers qui vont déterminer l'avenir de notre République. Nous en avons la capacité, ce que démontre notamment la réussite du référendum lancé contre la loi 12228 sur la CPEG.

J'entends que revienne le plaisir de proposer des projets et d'en débattre, et que les talents dont notre parti regorge fassent

résonner pleinement la voix du PLR, promesse d'une société libre et responsable, basée sur l'initiative privée et la paix sociale.

L'« AFFAIRE MAUDET » AFFECTE FORTEMENT NOTRE PARTI, TANT EN INTERNE QU'EN TERME D'IMAGE. COMMENT LE PLR PEUT-IL REBONDIR ?

Tous les organes du parti se sont prononcés. Une assemblée générale réunissant 700 personnes a débattu et a voté. Chacun a pu s'exprimer. Aucun autre parti n'a eu ce fonctionnement parfaitement démocratique et respectueux des droits et de la personnalité des uns et des autres. Le vote du 15 janvier constitue une donnée, parmi d'autres, à intégrer. Le PLR doit maintenant se regrouper, aller de l'avant et se concentrer sur la construction de la cité.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POLITIQUES ?

Sur le plan électoral, réussir les élections de cet automne, ce qui suppose notamment la (re)conquête par notre parti d'un siège au Conseil des Etats et renforcer notre présence au Conseil National, puis gagner également les élections communales et judiciaires de 2020.

D'une manière plus générale, je souhaite remettre la qualité de vie au centre de la politique, et ses conditions sous-jacentes que sont l'emploi (et donc la formation), la santé, le logement, la fiscalité, la mobilité et le cadre de vie (y compris la sécurité et l'environnement).

QUI PROPOSERIEZ-VOUS À LA VICE-PRÉSIDENTIE ?

L'équipe est en cours de construction et elle n'est pas encore complète. Au 6 février, les personnalités suivantes ont d'ores et déjà accepté de se présenter à la vice-présidence.

Véronique Kämpfen

Directrice du département communication à la Fédération des entreprises romandes Genève et rédactrice en chef du journal Entreprise romande. Genevoise d'origine, elle a fait ses études universitaires à Berne et à Chapel Hill (Etats-Unis) en histoire, droit, sciences politiques et économie politique internationale. Mariée et maman de deux adolescents, elle vit à Lancy. Députée depuis 2018, elle siège dans les commissions fiscale, des affaires sociales et de la santé.

Jérôme Laederach

Directeur général d'un important établissement pour personnes en situation de handicap, il est également chargé d'enseignement à l'Université de Genève à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Engagé dans plusieurs faïtières et associations cantonales, il est notamment très attentif à la bonne gouvernance des institutions : il attend ainsi des établissements publics qu'ils répondent pleinement et de la manière la plus efficiente possible aux besoins des bénéficiaires, dans le respect de leurs droits, en mettant en valeur les compétences et les responsabilités des collaboratrices et collaborateurs et en supprimant les niveaux hiérarchiques non indispensables. Il a piloté la commission sociale-santé du PRG puis du PLRG et a siégé durant 8 ans au conseil municipal de Versoix.

Je souhaite remettre la qualité de vie au centre de la politique.

Jean-Pierre Pasquier

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie chimique, il est actuellement membre de l'équipe de direction des ressources humaines d'une grande entreprise horlogère genevoise après avoir été responsable du département de la Sécurité et de l'Environnement de cette société. Il a accompli une carrière militaire dans les troupes de l'infanterie genevoise jusqu'au grade de colonel. Il a occupé la fonction de Chef de l'Etat-major cantonal militaire et a présidé la Société militaire de Genève. Conseiller municipal à Onex, ancien conseiller municipal à Lancy, il fait en outre partie des viennent-ensuite au Grand Conseil.

Maxime Provini

Jeune diplômé de la Haute école de gestion en 2017 en filière *International Business Management*, actuellement entrepreneur et *business developer* pour une société d'informatique. Membre du comité des jeunes PLR, il a siégé plusieurs années au conseil municipal de Vandœuvres.



Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le Nouveau Genevois vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Mohamed Atiek

FOCUS SUR...

... le PL 12426 déposé par la députée PLR Diane Barbier-Mueller. Plusieurs rapports d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ont pu mettre en exergue qu'outre le fait qu'elle détienne un centre commercial, la fondation se livre à des constructions de villas et à la réalisation de PPE. Cette activité n'est ni anodine, ni marginale. Ainsi, une annonce de presse fait état de la commercialisation de 96 PPE par la FPLC dans le périmètre Adret Pont-Rouge. En réalisant autant de PPE, cette fondation de droit public s'écarte largement de son but principal, qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Par ailleurs, les pratiques de cette fondation à caractère public soulèvent la question de la concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé. En effet, l'activité de la Fondation est susceptible d'influencer le marché puisqu'elle se voit attribuer des terrains par l'Etat et qu'elle fait usage de subventions publiques pour leur acquisition. C'est pourquoi ce projet de loi vise à réduire l'activité de la FPLC, afin qu'elle se concentre sur son but fondamental la construction de LUP.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref: Ces dernières années, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) s'est livrée à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale. Cette pratique soulève des questions en termes de concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé, sachant que la FPLC bénéficie de terrains attribués par l'Etat et de subventions publiques. Ce PL demande donc que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref: ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12283 « Frais judiciaires en matière de contrats de consommation »

En bref: ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consommation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

PL 10949 « Recours à la grève et service minimum »

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II – Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. I – Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref: dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de la confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11427 « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.

FISCALITÉ

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref: Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

PL 11581 « TPG garantir un service minimum à la population »

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

PL 11547 « TPG augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance »

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10 % du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

M 2356 « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

M 2199 « Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève »

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.

SANTÉ

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2323 « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2425 « Doublement du nombre de "Mary Poppins" plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »

En bref : le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5^e à la 11^e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2456 « Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles « dys » ! »

En bref : à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'Etat en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles « dys », comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont saluées par l'ensemble des milieux concernés.

M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

RFFA : un accord nécessaire pour la prospérité de tous



Par Yvan Zweifel

LE 31 JANVIER DERNIER, LE GRAND CONSEIL A VOTÉ LE VOLET CANTONAL DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES. ASSORTIE D'UNE CLAUSE DE RÉFÉRENDUM OBLIGATOIRE, CETTE RÉFORME SERA SOUMISE AU PEUPLE EN MAI PROCHAIN. YVAN ZWEIFEL, DÉPUTÉ RAPPORTEUR DE MAJORITÉ SUR CET OBJET, NOUS PRÉSENTE LE CONTENU DE L'ACCORD OBTENU APRÈS D'INTENSES NÉGOCIATIONS.

Lors des élections d'avril 2018, le peuple genevois renforçait les partis gouvernementaux traditionnels, de droite comme de gauche, avec un message clair : les blocages vécus lors de la précédente législature, c'est fini ! Lors de sa séance du 31 janvier dernier, le Grand Conseil a su entendre ce message et a approuvé à une très large majorité (PLR, PDC, UDC, MCG et PS) le projet de réforme de l'imposition des entreprises (anciennement RIE III, puis PF 17 et maintenant RFFA), une réforme nécessaire et indispensable pour Genève.

LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

Pour rappel, l'OCDE, avec son projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*), veut faire en sorte que les entreprises qui exercent principalement leur activité à l'étranger ne puissent plus être favorisées fiscalement par rapport aux entreprises actives sur le plan local. Cela implique en Suisse que les allègements prévus dans l'article 28 LHID et mis en place par de nombreux cantons suisses dont Genève ne seraient plus possibles et que les sociétés dites à statuts devraient être imposées au même taux que les entreprises locales. Il va sans dire que ces

entreprises qui verraient ainsi leur taux d'imposition passer d'environ 11,6 % aujourd'hui à 24,2 % (taux de l'impôt sur le bénéfice aujourd'hui à Genève) ne resteraient pas longtemps chez nous.

Pour rappel toujours, ces sociétés à statuts représentent aujourd'hui :

- › **482 millions de francs** d'impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (ICC);
- › **623 millions de francs** d'impôts sur les personnes physiques (salaires des employés de ces sociétés);
- › Soit un montant total des impôts provenant directement et indirectement des sociétés à statuts d'**1,1 milliard de francs**, ce qui correspond à **18,1 % du total des recettes fiscales genevoises**;
- › **613 millions de francs** d'impôt fédéral direct (IFD);
- › **22'000 emplois ETP directs** à Genève (employés de ces sociétés);

- › **39'000 emplois ETP indirects** et induits à Genève (employés des PME locales qui offrent des services à ces sociétés, comme le nettoyage des bureaux, l'informatique, la sécurité, la cafétéria, les cabinets d'avocats, les fiduciaires, etc.);
- › **Soit un total de 61'000 emplois (ETP)** pour le canton.

Conscient de l'importance de garder à Genève non seulement ces entreprises et les importantes recettes fiscales qu'elles génèrent, mais aussi les emplois qui y sont liés, la commission fiscale du Grand Conseil a élaboré, sur la base du projet remanié par notre Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet suite au vote négatif sur la RIE III en février 2017, un accord basé sur les principes suivants :

- › **Garantir** le succès d'une réforme fondamentale pour Genève;
- › **Préserver** les recettes fiscales et les emplois liés



- › aux actuelles entreprises à statuts qui vont passer à une imposition ordinaire et donc voir leurs impôts augmenter, parfois très fortement;
- › **Minimiser** autant que faire se peut les pertes fiscales statiques, c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs, afin de ne pas prêter les prestations de qualité actuellement offertes à notre population;

- › **Construire** une réforme cantonale à l'image de la réforme fédérale, c'est-à-dire avec un financement supplémentaire de prestations sociales en faveur de nos habitants les plus précarisés égal aux pertes fiscales statiques anticipées;
- › **Trouver**, en parallèle, une solution à la problématique réelle et importante des hausses continues des

primes d'assurance-maladie des Genevois, ceci en élaborant un contre-projet à la trop coûteuse et difficilement applicable initiative populaire 170, qui vise à plafonner les primes d'assurance-maladie à 10 % du revenu déterminant. Ce contre-projet servant également de mesure d'accompagnement sociale à la réforme fiscale.

UN COMPROMIS ÉQUILIBRÉ

Concrètement, les points principaux de cet accord, et donc de cette réforme approuvée largement par les députés, sont les suivants :

- › **Un taux unique de l'impôt** sur les bénéfices de 13,99 % (contre 24,2 % aujourd'hui et 13,49 % dans le projet initial de la RIE III);
- › **Une imputation de l'impôt** sur le bénéfice à l'impôt sur le capital par paliers, pour atteindre une imputation totale dès 2024, comme les autres cantons romands (il faut ici rappeler que l'impôt sur le capital ne s'applique

qu'au niveau de l'impôt cantonal et communal et qu'il n'existe pas au niveau international);

- › **Un prélèvement supplémentaire** de 0,07 % sur les charges sociales patronales des salariés genevois (sans les indépendants) pour 20 millions de recettes supplémentaires qui serviront à la création d'une fondation pour le développement de l'accueil préscolaire. Cette mesure permettra de diminuer le manque de places d'accueil et de répondre aux besoins des familles tout en facilitant l'intégration des femmes sur le marché du travail et le recrutement de

personnel qualifié pour les entreprises;

- › **Une levée du frein au déficit** jusqu'à concurrence de 372 millions de francs la première année, puis progressivement ramenée à zéro au bout de huit années, ceci afin d'absorber sereinement cette réforme;
- › **Une augmentation des subsides d'assurance-maladie** de 186 millions à

destination des plus précarisés et de la classe moyenne inférieure. Cette dernière mesure servant aussi de contreprojet à l'IN 170 qui vise à plafonner à 10 % du revenu déterminant (RDU) les primes d'assurance-maladie. Cette initiative aurait un coût de 450 millions la première année et de plus d'un milliard au bout de cinq ans, soit 12 % du budget cantonal.

Il s'agit avant tout d'un compromis solide, équilibré et qui garantit à notre canton de garder sa prospérité actuelle.

En substance, les modifications apportées par la majorité de la commission au projet du Conseil d'Etat ont permis de diminuer les pertes fiscales statiques dans une importante mesure.

Paramètres	Coût statique RFFA		
	Canton	Communes	Total
Coût RIE III (taux à 13.49 %)	-525.0	-128.2	-653.2
Ajustement Holding (calcul 100 % statique)	41.2	8.4	49.6
Augmentation du taux à 13.99 %	57.5	13.4	70.9
Limitation de l'imputation à CHF 8'500, puis par palier	132.8	33.2	166.0
Hausse de l'imposition des dividendes	18.5	4.9	23.4
Rétrocession IFD	88.8	22.2	111.0
Manque à gagner fiscal statique	-186.2	-46.1	-232.3

Amélioration vs PL 12006

Différence en CHF	163.40	38.40	201.80
Différence en %	-47 %	-45 %	-46 %

Amélioration vs RIE III

Différence en CHF	231.50	55.00	286.50
Différence en %	-55 %	-54 %	-55 %

Le coût statique pour le canton est ainsi estimé à 186 millions de francs la première année. L'idée étant d'appliquer, au niveau cantonal, la même recette qu'au niveau fédéral avec une réforme qui prévoit, pour 1 franc de perte fiscale estimée, 1 franc en faveur du financement d'une mesure sociale importante à destination de nos citoyens les plus précarisés. Ainsi, l'enveloppe de la hausse des subsides d'assurance-maladie qui feront office de contre-projet à l'IN 170 est donc également de 186 millions.

Il aura également permis de régler un deuxième problème essentiel pour Genève en couplant cette réforme fiscale au contreprojet sur la ruineuse et inapplicable initiative 170.

RFFA est peut-être la plus importante réforme fiscale jamais entreprise dans notre canton. Elle est fondamentale et nécessaire pour Genève, car notre prospérité dépend de notre capacité à garder et à attirer ici des sociétés à haute valeur ajoutée qui créent des emplois bien rémunérés et participent largement à assurer

toute la population. Vos députés PLR comptent maintenant sur l'ensemble de nos militants pour faire passer cette réforme devant le peuple. Ce sera le 19 mai et ce jour-là se jouera ni plus ni moins que l'avenir économique de notre canton !

Liée à un projet qui améliore la situation des plus défavorisés de nos résidents et évite la catastrophique application de l'IN 170, cette réforme représente l'essence même de la politique suisse: l'art de trouver, sur les sujets essentiels, des compromis en faveur de toute la population.

Bien sûr, cet accord n'est pas parfait et de nombreux points de celui-ci ont représenté autant de couleuvres à avaler, pour nous comme pour le parti socialiste. Mais, comme pour tout accord, s'il s'agit du plus petit dénominateur commun entre tous ceux qui l'ont voté, il s'agit avant tout d'un compromis solide, équilibré et qui garantit à notre canton de garder sa prospérité actuelle.

un haut niveau de recettes fiscales. Ce qui permet ensuite à l'Etat d'offrir des prestations de qualité à toute notre population. Liée à un projet qui améliore la situation des plus défavorisés de nos résidents et évite la catastrophique application de l'IN 170, cette réforme représente l'essence même de la politique suisse: l'art de trouver, sur les sujets essentiels, des compromis en faveur de



Entretien avec Hugues Hiltpold

INTERVIEW

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES APPROCHENT À GRANDS PAS. D'ICI AU 20 OCTOBRE, LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS PRÉSENTE SOUS FORME D'ENTRETIEN VOS SIX CANDIDATS AU CONSEIL NATIONAL, AINSI QUE VOTRE CANDIDAT AU CONSEIL DES ETATS. NOUS COMMENÇONS CE MOIS-CI AVEC HUGUES HILTPOLD. D'ABORD DÉPUTÉ, PUIS CONSEILLER NATIONAL PLR DEPUIS 2007, IL EST AUJOURD'HUI LE CANDIDAT DE LA RECONQUÊTE. POUR REPRENDRE UN SIÈGE AU CONSEIL DES ETATS, SON EXPÉRIENCE ET SA MAÎTRISE DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE SERONT DES ATOUTS PRÉCIEUX.

HUGUES HILTPOLD, VOUS ÊTES MEMBRE DU PARTI DEPUIS PLUS DE 30 ANS. RÉSUMEZ-NOUS VOTRE PARCOURS POLITIQUE!

J'ai adhéré au Parti radical genevois en 1987, l'année de ma majorité. En 2001, j'ai été élu député au Grand Conseil. Deux ans plus tard, j'ai assumé la fonction de Chef de groupe de la députation radicale au Grand Conseil, puis la Présidence du parti entre 2007 et 2010. Entre 2007 et 2011, j'ai été le dernier Conseiller national radical puis, dès 2011, avec Christian Lüscher, un des deux premiers élus nationaux issus du PLR Genève. Depuis l'année passée, j'assume la fonction de premier vice-président du groupe libéral-radical aux Chambres fédérales.

QUEL BILAN GÉNÉRAL TIREZ-VOUS DE LA LÉGISLATURE QUI S'ACHÈVE?

Le bilan de la 50^e législature est mitigé. Deux grands chantiers de cette législature n'ont pas abouti. Je pense en particulier à la troisième réforme des entreprises (RIE III) ou à la réforme des retraites (Prévoyance 2020). Pour la réforme de la fiscalité, le peuple se prononcera sur un nouveau projet ayant un mécanisme compensatoire demandé par la population. Pour les retraites, le PLR présentera son projet de système de réforme ces prochains jours.

Par contre, les Chambres fédérales ont voté la loi d'application de l'initiative du 9 février qui a permis de sortir de l'impasse avec l'UE et d'avancer sur le dossier européen. L'accord institutionnel et plus généralement nos relations avec le grand voisin seront cruciales pour sauvegarder les bilatérales et la prospérité de la Suisse.

Nous allons tout faire pour que notre canton et notre patrie continuent demain à être ce modèle à succès que nous chérissons!

ET SI VOUS NE DEVIEZ RETENIR QUE VOTRE PRINCIPAL SUCCÈS?

J'ai déposé en 2016 une initiative parlementaire demandant la modification de la LRTV (loi fédérale sur la radio et la télévision), le but étant de garantir la diversité médiatique. Cette proposition prévoit que tous les prestataires médiatiques doivent pouvoir profiter d'une collaboration avec la SSR, à condition qu'elle contribue au pluralisme des opinions et à la diversité de l'offre et que les autres prestataires médiatiques y aient accès sans discrimination. Elle sera intégrée dans la prochaine loi sur les médias électroniques qui sera déposée au printemps prochain.

VOUS ÊTES VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE PLR AUX CHAMBRES FÉDÉRALES DEPUIS UNE ANNÉE. CETTE FONCTION VOUS A-T-ELLE PERMIS DE VOUS RAPPROCHER DU CONSEIL DES ETATS?

L'élection à la vice-présidence du groupe est avant tout une reconnaissance de ses pairs, plus particulièrement des élus latins dont je suis le représentant à la présidence du groupe. Outre cette reconnaissance, cette fonction permet aussi d'accroître ses connaissances dans un plus grand nombre de départements que ceux traités par les commissions dans lesquelles on siège. On ne peut pas non plus complètement nier que cette fonction permet une transition plus aisée vers un autre mandat électif.

VOUS ÊTES UNIQUEMENT CANDIDAT AU CONSEIL DES ETATS. POURQUOI AVOIR RENONCÉ À VOUS PRÉSENTER ÉGALEMENT AU CONSEIL NATIONAL?

Je considère qu'on ne peut pas chasser deux lièvres à la fois et être candidat à deux élections en même temps. J'ai choisi de me présenter uniquement au Conseil des Etats pour tenter d'être, avec Béatrice Hirsch, un des deux représentants de Genève à Berne. Ma décision de ne pas briguer un nouveau mandat au Conseil national a permis de susciter de l'intérêt à l'interne avec à la clé une très bonne liste équilibrée de candidats pour le Conseil national. Ce sera une très belle campagne et qui sait, avec peut-être un quatrième siège pour notre parti le 20 octobre prochain.

QUELS SONT LES TROIS PROJETS PRIORITAIRES QUE VOUS PORTEREZ?

En tant que représentant de Genève, je défendrai les projets qui feront que Genève reste une place économique prospère, que la Genève internationale puisse continuer de se développer en adéquation avec ce monde en constante mutation et que la modernisation de nos infrastructures, tant aéroportuaires, routières que ferroviaires, ne laisse pas Genève en reste.

EN UNE PHRASE: POURQUOI VOTER PLR LE 20 OCTOBRE?

Le PLR a toujours défendu une politique visant à ce que notre canton et notre pays soient progressistes et tournés vers l'avenir: nous allons tout faire pour que notre canton et notre patrie continuent demain à être ce modèle à succès que nous chérissons!

En tant que représentant de Genève, je défendrai les projets qui feront que Genève reste une place économique prospère.

 GROUPE SPG-RYTZ 



Un conseil immobilier global
Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ
spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA Case postale 6255 – 1211 Genève 6 T +41 (0)58 810 30 00
RYTZ & CIE SA | NYON Case postale 1360 – 1260 Nyon T +41 (0)58 810 36 00
RYTZ & CIE SA | LAUSANNE Case postale 1256 – 1001 Lausanne T +41 (0)58 810 35 00

Loi sur les armes : renforcer notre sécurité, préservé nos traditions

LE PARLEMENT FÉDÉRAL A MODIFIÉ FIN 2018 LA LOI SUR LES ARMES, AFIN DE L'ADAPTER AUX CONTRAINTES DE L'ESPACE SCHENGEN CONCERNANT LES ARMES SEMI-AUTOMATIQUES. CETTE RÉVISION DE LA LOI SERA SOUMISE AU PEUPLE LE 19 MAI PROCHAIN. LE BUREAU D'ECONOMIESUISSE ANTICIPE LA CAMPAGNE, AFIN DE PRÉSENTER CETTE ADAPTATION MESURÉE DE LA LOI ET RAPPELER LES ATOUTS DE L'ACCORD DE SCHENGEN DONT LA PARTICIPATION DE LA SUISSE SERA MENACÉE EN CAS DE REFUS.



economiesuisse

Par le bureau d'economiesuisse

LA SUISSE DANS L'ESPACE SCHENGEN

Plus de sécurité chaque jour grâce à une coopération transnationale qui a fait ses preuves ; une liberté de mouvement, atout non négligeable pour l'économie suisse et notamment le secteur du tourisme ; une meilleure gestion de l'asile et une souveraineté préservée. Tels sont les principaux avantages de l'association de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin que le peuple suisse a nettement accepté le 5 juin 2005.

Datant de 1991, la directive européenne sur les armes fait partie de l'acquis de Schengen. Conformément à son article 17, cette législation fait régulièrement l'objet de révision afin de répondre à un de ses objectifs : la lutte contre l'utilisation abusive d'armes à des fins criminelles. En 2013, trois études au niveau européen ont été réalisées dans cette perspective. Elles ont donné lieu à diverses recommandations, telles que le marquage de tous les composants essentiels des armes et l'amélioration des échanges d'informations entre les Etats de l'espace Schengen. Les principales propositions de mesures ont été discutées puis concrétisées en 2017 dans la nouvelle directive adoptée par les Etats membres de Schengen, dont la Suisse.

Comme le souligne l'Office fédéral de la police (FEDPOL), cette nouvelle mouture de la directive vise à rendre plus difficile l'utilisation abusive des armes semi-automatiques et des éléments essentiels d'armes semi-automatiques munies d'un chargeur de grande capacité. A toutes fins utiles, soulignons qu'il s'agit d'armes de guerre permettant de tirer rapidement plusieurs coups sans avoir besoin d'être rechargées...

Dans ce processus entre Etats appartenant à l'espace Schengen, la Suisse n'est pas restée les bras ballants. Bien au contraire ! L'accord de Schengen a ceci de particulier que notre pays a son mot à dire. Autrement dit : la Suisse peut participer activement à l'élaboration des directives issues de l'accord. Le Conseil fédéral a ainsi efficacement contribué à empêcher que des obligations plus contraignantes soient introduites dans la nouvelle réglementation européenne. Il a aussi obtenu, avec succès – et c'est important de le souligner – que ladite directive puisse inclure un certain nombre d'exceptions destinées à préserver les traditions suisses (en particulier le tir sportif) et les spécificités de notre armée, notamment concernant les armes d'ordonnance.

*Dans ce processus entre
Etats appartenant à l'espace
Schengen, la Suisse n'est
pas restée les bras ballants.
Bien au contraire !*



DES RUMEURS INFONDÉES

Fin 2018, le Parlement (à l'exception de l'UDC) a donc accepté une adaptation mesurée de la loi sur les armes pour respecter les engagements pris par la Suisse. Celle-ci est toutefois attaquée par référendum et nous voterons donc le 19 mai prochain. A ce stade, il n'est pas inutile de s'attarder quelques instants sur le contenu de cette adaptation et mettre un terme à certaines rumeurs.

Les soldats pourront-ils continuer à garder leur arme d'ordonnance après le service? Oui, strictement rien ne changera pour eux. Tout comme pour les chasseurs, pour qui la loi actuelle interdit déjà de tirer avec une arme semi-automatique. Les collectionneurs et les musées? Ils pourront continuer à avoir de telles armes, à condition de les conserver dans un lieu sécurisé et de tenir un registre. Et pour les tireurs sportifs, fini d'utiliser des armes semi-automatiques? Clairement non. Ils pourront toujours continuer à utiliser ces armes, mais après 5 et 10 ans, ils devront simplement prouver leur qualité de membre d'une société de tir.

Donc, au final, cette adaptation de la loi, qui touche-t-elle réellement? Les vendeurs d'armes et ceux qui voudraient en acheter. Pour les premiers, il s'agira de marquer des pièces essentielles des armes semi-automatiques qui ne le sont pas aujourd'hui. Les autorités bénéficieront ainsi d'une meilleure traçabilité de ces éléments, ce qui n'est pas négligeable pour la sécurité de tous. Pour les seconds, il sera toujours possible d'acquérir de telles armes, mais il faudra soit être membre d'une société de tir, soit prouver une pratique régulière (1 à 2 fois par année) dans un stand de tir privé par exemple, soit être collectionneur.

En somme, cette révision sert surtout à renforcer la sécurité en améliorant la traçabilité des armes à feu. Elle renforce aussi l'échange d'information entre les polices, par exemple au sujet de personnes auxquelles une arme a été refusée dans un autre pays pour des raisons de sécurité. Il est donc dans notre intérêt de mettre en œuvre ces adaptations.

L'adaptation de la loi sur les armes se limite à quelques mesures raisonnables et ciblées permettant un meilleur contrôle des armes semi-automatiques.

L'UTILITÉ DE L'ESPACE SCHENGEN

Si les Suisses disent non le 19 mai prochain, notre pays prend le risque de sortir du dispositif Schengen, mais aussi de celui de Dublin qui est lié. Il est important de savoir que sans Schengen, c'est tout le travail de nos forces de police qui serait affecté. En effet, nos forces de police ne pourraient plus participer activement à la coopération transfrontalière et n'auraient notamment plus accès au système d'information Schengen (SIS); une base de données très utilisée et particulièrement utile pour arrêter des personnes recherchées ou encore retrouver des personnes disparues. Sans notre association à Dublin, notre système de l'asile fonctionnerait nettement moins bien. En appliquant strictement Dublin, notre pays a ainsi pu clairement maîtriser les arrivées et renvoyant les demandeurs qui avaient déjà effectués une première demande dans un autre pays Dublin et réaliser par la même occasion des économies substantielles dans la politique, toujours coûteuse, de l'asile. Voudrait-on prendre le risque de se retrouver dans des situations telles que connaît l'Italie ou la Grèce, pour ne citer que deux exemples?

L'accord de Schengen est aussi d'une importance capitale pour l'économie suisse. Selon les conclusions d'une étude de l'institut indépendant Ecoplan réalisée pour la Confédération, le produit intérieur brut suisse pourrait baisser jusqu'à 3,7% et les exportations jusqu'à 5,6% si la Suisse venait à sortir de Schengen. Quand on sait que la levée du taux plancher en 2015 a provoqué une diminution des exportations de 2,6%, on mesure l'importance économique de cet accord pour la Suisse. Si Schengen est important pour l'économie ouverte de notre pays, il l'est aussi pour tout citoyen. Grâce à cet accord, la liberté de mouvement est pratiquement illimitée dans une grande partie de l'Europe. Cela ne veut pas dire que les contrôles d'identité ne sont plus possibles, mais simplement que ces derniers ne sont effectués qu'en cas de soupçons justifiés ou lors de situations exceptionnelles dites « à risque », comme des manifestations sportives majeures ou en cas de risque terroriste grave. Précisons aussi que si les frontières à l'intérieur de l'espace Schengen s'estompent, les contrôles aux frontières extérieures de cet espace sont fortement renforcés.

Si les Suisses disent non le 19 mai prochain, notre pays prend le risque de sortir du dispositif Schengen, mais aussi de celui de Dublin qui est lié.

L'adaptation de la loi sur les armes adoptée par les Chambres fédérales se limite donc à quelques mesures raisonnables et ciblées permettant un meilleur contrôle des armes semi-automatiques. Pas de quoi crier au scandale. Le 19 mai prochain, la Suisse sera face à un choix simple: adapter légèrement sa législation sur les armes pour renforcer sa sécurité tout en préservant ses traditions, ou la refuser et risquer de perdre son statut d'Etat associé aux accords de Schengen et Dublin – et donc les multiples avantages particulièrement sécuritaires et économiques qu'ils apportent.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier T +41(0)22 318 30 70
4, cours de Rive F +41(0)22 318 30 89
1204 Genève E regie@tournier.ch

Assemblée générale du 15 janvier



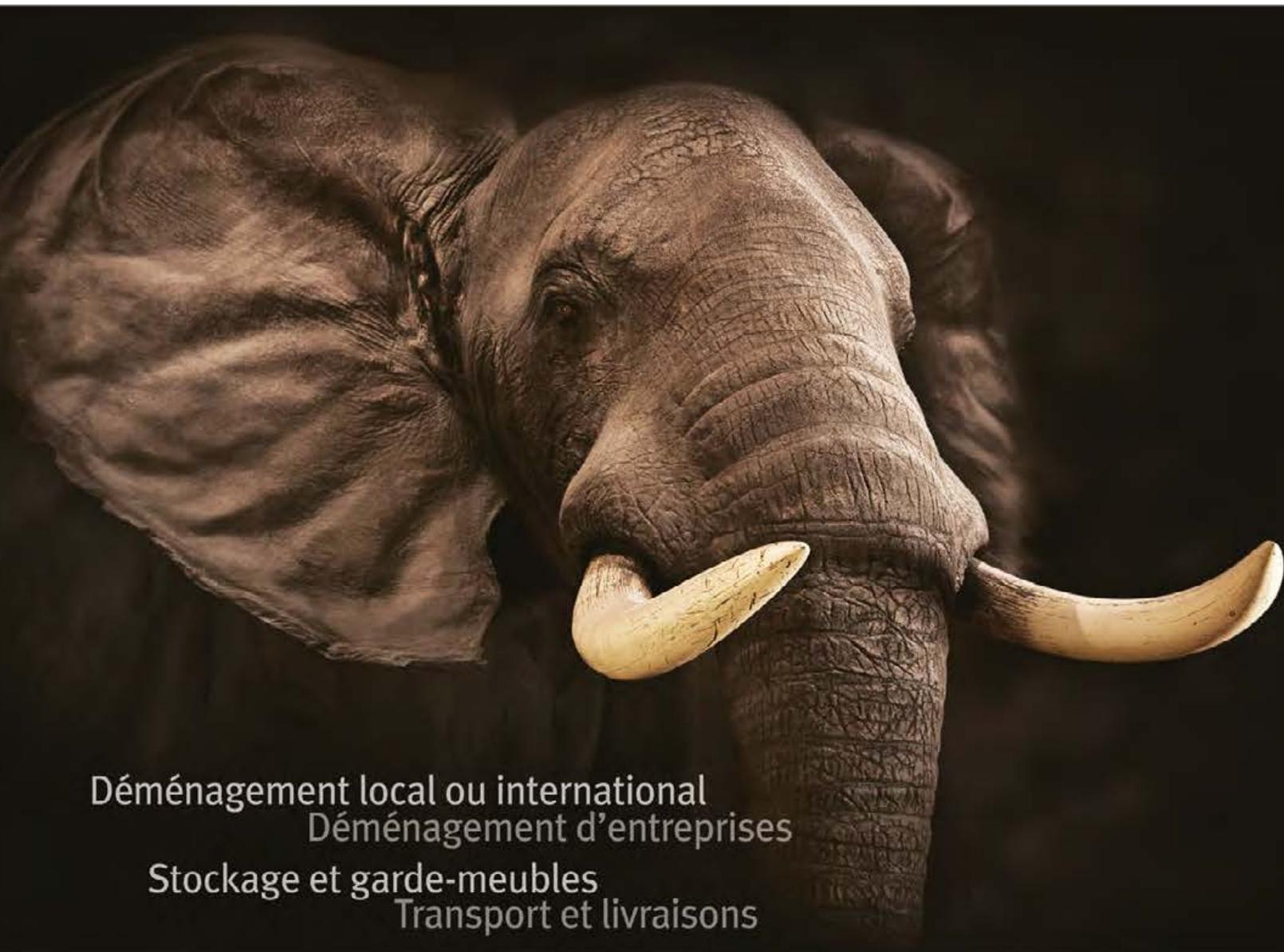
Vin chaud du PLR Carouge



Raclette du PLR Champagne



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00